

LE CONSERVATOIRE

ANNÉE SCOLAIRE
2022 - 2023

Conservatoire d'agglomération
de Vichy Communauté



VICHYCOMMUNAUTÉ
LE CONSERVATOIRE

Vichy Communauté bouillonne... d'une offre culturelle éclectique en conjuguant au pluriel des lieux prestigieux. Parmi ceux-ci, le Conservatoire artistique de Vichy Communauté, structure essentielle au développement culturel de notre territoire, figure comme un point d'ancrage : il a pour vocation de permettre à tous de pouvoir accéder à un enseignement de qualité et à une pratique musicale diversifiée et encadrée par des professionnels qualifiés. Avec plus de 1200 élèves et 60 enseignants, le Conservatoire de Vichy Communauté est un lieu en effervescence qui ne cesse de se réinventer ! Et c'est avec Madame Nathalie GRIMA, à sa direction depuis le début de l'année 2022, que le site va pouvoir composer de nouvelles partitions.

Depuis 2019, les musiciens de l'agglomération (amateurs, mélomanes ou en voie de professionnalisation) peuvent désormais disposer des meilleures conditions pédagogiques. Le Conservatoire de Vichy Communauté, ce sont les 3 000 m² du site de Vichy-Cusset, mais également les sites de Bellerive-sur-Allier, Saint-Yorre et Saint-Germain-des-Fossés. Cette implantation permet d'être au plus près du territoire et de développer des partenariats fructueux, tant avec le tissu associatif qu'avec les services de l'agglomération. Ainsi, au sein des crèches, il favorise le développement des sens et de la créativité des plus petits.

Par son projet d'établissement ambitieux et fédérateur d'énergies nouvelles couvrant la période 2019-2024, le Conservatoire artistique de Vichy Communauté fait résonner l'art et la culture à travers le territoire. Que l'on soit aficionado des platines électro, amoureux d'envolées lyriques, amateur de rythmes endiablés, épris d'harmonie ou attaché au folklore d'ici et d'ailleurs, le conservatoire met les arts au diapason ! Au rang des nouveautés, pour les serveurs de vers à pieds, pour l'émotion, le rire, pour les maux et les mots, le théâtre fait son entrée au Conservatoire.

Au regard de la diversité et de la densité des propositions pédagogiques offertes, nous souhaitons que soit élaboré ce livret du Conservatoire afin d'apporter à ses usagers toutes les informations nécessaires sur son fonctionnement, les disciplines enseignées et leur articulation dans le panel des cursus possibles, ses innovations pédagogiques tournées vers les technologies nouvelles, etc.

À chaque instant, se préparent de belles et importantes rencontres avec le public (auditions, concerts, spectacles...). Il s'agit d'une étape essentielle dans l'apprentissage de l'élève au cours de laquelle, au-delà de l'acquisition d'un savoir, il forge les contours de sa personnalité et de son individualité. Et si le terme « savoir » rime avec « saveur », le conservatoire n'en manque pas !

Frédéric AGUILERA
Président de Vichy Communauté

Charlotte BENOIT
Vice-Présidente en charge des Ressources
humaines, Égalité professionnelle et Culture

SOMMAIRE

Le Conservatoire de Vichy Communauté	4
Objectifs et missions	5
Pourquoi pratiquer la musique ?	6
Quelle discipline à quel âge ?	7
La pédagogie enseignée	8
Je veux débiter la musique	10
Les parcours spécifiques	12
Ateliers Bébés Parents au Conservatoire.....	17
Le Conservatoire à l'ère du Numérique.....	18
Création d'une seconde spécialité Théâtre	20
La vie artistique et culturelle du Conservatoire.....	22
Le Conservatoire dans les écoles de l'agglomération.....	24
L'équipe administrative et technique	24
Calendrier prévisionnel	25
Location d'instruments du Conservatoire	26
Association des parents d'élèves du Conservatoire.....	26
Les sites du Conservatoire.....	27



LE CONSERVATOIRE DE VICHY COMMUNAUTÉ

Un Établissement d'Enseignement
Artistique et de Service Public

1200 élèves

4 sites

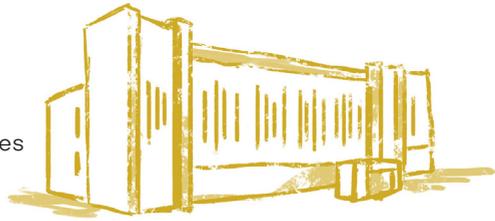
60 agents territoriaux qualifiés

Un Conservatoire central de 3000 m² et des sites
de proximité au plus près des usagers

Un Pôle-ressources en lien avec les acteurs culturels du territoire et le tissu associatif
local

CRD

Le Conservatoire à Rayonnement
Départemental (CRD) est géré par
Vichy Communauté et placé sous la
tutelle pédagogique du Ministère de
la Culture et de la Direction Régionale
des Affaires Culturelles (DRAC)



PHILOSOPHIE

Une exigence pédagogique, source de plaisir partagé

Une cohésion sociale de mixité et de
partage à travers un langage universel

Une démocratisation culturelle basée sur des
valeurs d'écoute, de respect et de tolérance



OBJECTIFS ET MISSIONS

Éduquer, former, stimuler, écouter, transmettre

- Un enseignement pédagogique et artistique de qualité, instrumental, vocal et scénique adapté à tous les projets individuels et collectifs, pour les futurs mélomanes, musiciens amateurs ou musiciens professionnels
- Des cursus de pratiques instrumentales et vocales, adaptés à tous les profils, de la petite enfance (dès 4 ans) à l'âge adulte
- Des ateliers d'éveil musical bébés parents pour la petite enfance de 0 à 3 ans (nouveau 2022-2023)
- Une proposition pédagogique pluridisciplinaire ouverte à toutes les esthétiques artistiques
- Des actions culturelles et éducatives sur l'ensemble du territoire
- Une formation au spectacle vivant pour des projets d'envergure inscrits dans une démarche de transversalité culturelle
- Un équipement évolutif orienté vers les nouvelles technologies numériques.

CRÉATION D'UNE SECONDE SPÉCIALITÉ THÉÂTRE
(option arts de la scène) depuis septembre 2021

D'ÉDUCATION

Une saine émulation et une bienveillante rigueur

Un épanouissement de la personnalité pour la construction d'un esprit critique et créatif et une plus grande autonomie artistique

La valorisation de la notion d'effort, de persévérance et de progrès

POURQUOI PRATIQUER LA MUSIQUE ?

Dès la naissance, la musique participe à l'éveil des sens du nourrisson. Très vite, elle nourrit les capacités émotionnelles et intellectuelles des enfants, elle contribue à la créativité et à l'ouverture d'esprit. Pratiquée collectivement, elle est un moteur essentiel de la cohésion sociale, de la mixité, du partage et de l'intergénération. Inscrire la musique au cœur de son projet de classe participe à une démarche de démocratisation culturelle et d'accès à la musique pour le plus grand nombre. La pratique musicale permet de maîtriser ses émotions et d'augmenter la confiance et l'estime de soi, et contribue à l'épanouissement artistique de la personne.

LA MUSIQUE EST BONNE POUR L'ESPRIT... Mémorisation, concentration, attention, synchronisation corporelle, maîtrise des émotions et du langage sont autant de qualités cultivées au contact de la mélodie, du rythme et du tempo.

LA MUSIQUE EST BONNE POUR LE CORPS... La musicothérapie est de plus en plus utilisée pour soulager la douleur. Elle libère dans le cerveau de la dopamine, hormone du plaisir... En outre, l'apprentissage d'un instrument favorise l'acquisition d'une meilleure posture, car il favorise une meilleure prise de conscience du corps, et surtout de la respiration, pas seulement pour les chanteurs et les instrumentistes à vent. Par ailleurs, le développement d'habiletés motrices fines favorisera l'indépendance des mains et même de chaque doigt.

APPRENDRE À APPRENDRE... En alliant discipline, rigueur et plaisir, la musique peut aider les enfants à surmonter leurs difficultés scolaires, développer leurs facultés d'apprentissage, mais aussi valoriser les notions d'effort, de persévérance et de progrès, en éveillant leur esprit de créativité, en libérant leurs émotions et en stimulant leur intelligence.

À tous les âges, une pratique musicale régulière améliorera la mémoire et la capacité de concentration. De plus, l'autodiscipline acquise au cours de l'apprentissage d'un instrument (organisation et exigence de régularité, et notions d'efforts du travail personnel) agit sur le taux de réussite d'un élève sur le plan scolaire. Le développement de l'oreille à travers la pratique musicale permettra en outre une audition plus aiguisée des accents et des intonations, précieuse pour l'étude des langues étrangères.

Enfin, la musique amène à découvrir d'autres cultures. De tous les arts, c'est elle qui franchit le plus aisément les frontières et les langues. De nos jours, la plupart des styles musicaux s'ouvrent à la diversité culturelle et aux musiques du monde.

QUELLE DISCIPLINE À QUEL ÂGE ?

- **INSTRUMENTS POLYPHONIQUES** (Piano, Orgue, Clavecin, Piano d'accompagnement, Accordéon chromatique,) **dès 7 ans**
- **FILIÈRE VOIX** (chant lyrique, chœur d'enfants, chœur d'adolescents, chœur de femmes, chœur d'adultes, chœur mixte)
- **CORDES** (Violon, Alto, Violoncelle, Contrebasse, Guitare classique, Harpe) **dès 7 ans**
- **BOIS** (Flûte traversière, Hautbois, Clarinette, Saxophone, Basson) **dès 7 ans**
- **CUIVRES** (Trompette, Cor, Trombone, Tuba) **dès 7 ans**
- **PERCUSSIONS, BATTERIE, TAMBOUR** **dès 7 ans**
- **FORMATION MUSICALE** **dès 7 ans** (FM adaptée aux différentes esthétiques enseignées: classique, chanteurs, jazz, musique actuelle, musique traditionnelle, ...)
- **PRATIQUES COLLECTIVES** (Orchestre symphonique, Orchestre d'harmonie, Chorale et ensemble vocal, Orchestre à cordes, Musique de chambre, Big band et atelier jazz, Ensembles Musique actuelle, Musique Traditionnelle, Soundpainting, Ensembles de classes, Steel Drum, flûte à bec)
- **MUSIQUE BAROQUE** (Traverso ou flûte baroque, flûte à bec, clavecin, orgue)
- **JAZZ et MUSIQUES ACTUELLES** (Piano jazz, Guitare électrique, Guitare basse) **dès 12 ans**
- **MUSIQUE TRADITIONNELLE** (Cornemuse, Violon traditionnel, Accordéon diatonique, Vielle à roue) **dès 7 ans.**
- **THÉÂTRE** (Option Arts de la Scène)
- **MUSIQUE ASSISTÉE PAR ORDINATEUR (MAO)**



LA PÉDAGOGIE ENSEIGNÉE

LA FORMATION INSTRUMENTALE

Le Conservatoire propose différentes formations instrumentales diplômantes (en cursus) et non diplômantes (hors cursus). Il est possible, sous certaines conditions, de louer un instrument au sein du Conservatoire. Le cursus des études instrumentales est organisé autour d'un tronc commun constitué de la DISCIPLINE DOMINANTE, de la FORMATION MUSICALE et des PRATIQUES COLLECTIVES. Le cursus est constitué de trois cycles.

Il est possible de pratiquer l'un des instruments au choix, indiqué dans la liste des disciplines pédagogiques, sous réserve de places disponibles. Le cas échéant, une liste d'attente pourra être établie.

Des possibilités alternatives seront proposées aux élèves en liste d'attente, pour les classes disposant de places disponibles.

LA FORMATION MUSICALE

Plus connue sous le nom de solfège, elle permet d'acquérir les rudiments de la lecture musicale de partitions (notes et rythmes) et contribue à développer l'oreille musicale et les bases théoriques inhérentes à tout apprentissage instrumental ou vocal. Elle permet en outre d'éveiller la sensibilité musicale de l'élève à travers le chant tout en étoffant sa culture musicale.

L'ÉCOLE PAR L'ORCHESTRE

Les cours de pratique collective et de formation musicale sont regroupés dans un seul et même enseignement musical et collectif, par une pratique collective adaptée à l'apprentissage instrumental et théorique simultanés.

Les cours individuels d'instruments ne sont pas intégrés à ce cours et ont lieu par ailleurs, en fonction de l'horaire convenu avec le professeur d'instrument concerné.

PRATIQUES COLLECTIVES

La pratique de la musique au sein d'un groupe – orchestre ou chorale – est fédérateur. Dans l'orchestre, le chœur, la composition collective, chaque individualité compte pour atteindre le résultat collectif le plus harmonieux possible. Apprendre à se connaître, à s'écouter et à écouter l'autre au sein d'un orchestre, d'une chorale, d'une pratique créative collective, forge un sens du respect, de la solidarité et du partage. Jouer en groupe accroît les capacités d'adaptation.

Un très large choix de pratiques collectives est proposé aux élèves des classes d'instruments et de chant de l'ensemble des sites du Conservatoire d'Agglomération. La pratique collective est obligatoire dans chaque cycle et se doit d'être en adéquation

avec le module instrumental de pratique individuelle. Il est cependant laissé à l'appréciation de chaque élève la possibilité de suivre plusieurs pratiques collectives selon ses envies et ses possibilités et en accord avec l'équipe pédagogique. Afin d'être accessibles à l'intégralité des élèves, elles fonctionnent hors temps scolaire.

La restitution du travail réalisé dans le cadre de pratiques collectives donnera lieu à l'organisation d'auditions, de concerts ou de spectacles. **Ces différentes formes de prestations publiques seront proposées par le Conservatoire dans le cadre de sa saison artistique, et/ou**

pourront faire l'objet de partenariats avec des institutions et des organismes culturels extérieurs dans le cadre d'une programmation spécifique.

JE VEUX JOUER DANS UN ORCHESTRE ?

Le Conservatoire conventionne avec 5 orchestres d'harmonie. Il est possible de jouer dans un orchestre (vocal ou instrumental) dès la 2^e année.

Cf page 22-23



DÉROULEMENT DES COURS

Les cours au Conservatoire suivent le rythme scolaire. Le choix des jours et horaires des cours de Formation Musicale s'effectue au moment de l'inscription pédagogique. Le choix des jours et horaires des cours individuels d'instrument s'effectue avec le professeur d'instrument.

JE VEUX DÉBUTER LA MUSIQUE

Les cours au Conservatoire sont proposés dès l'âge de 4 ans. À partir de 6 ans (CP), l'enfant peut être initié à une découverte instrumentale lui permettant ainsi d'aller au contact de divers instruments avant de faire un choix définitif pour un cursus d'apprentissage régulier dès le CE1. La formation pédagogique complète se déroule sur 3 cycles comprenant, selon les niveaux d'études, des cours de pratique instrumentale, de formation musicale et de pratique collective (orchestres, chorales et groupes vocaux, ensembles).

• CYCLE INITIAL (4 À 9 ANS)

Dès 4 ans : éveil et motricité

Petitpas (MS 4 ans) / Touchâtoù (GS 5 ans)

Durée 45 mn

Ces cours sont destinés à développer les notions sensorielles et la sensibilité par le jeu musical, la mise en espace, l'écoute et le chant.

Dès 6 ans : découverte instrumentale

PASS'PARTOUT DÉCOUVERTE (CP 6 ans)

PASS'PARTOUT DÉCOUVERTE : 1h de cours de septembre à juin inclus

DÉCOUVERTE INSTRUMENTALE (3 à 5 séances par instrument) : 30 mn de cours de novembre à mars inclus.

Les élèves des cours de PASS'PARTOUT DÉCOUVERTE bénéficient, dès l'âge de 6 ans (CP), d'une découverte instrumentale de 30 mn hebdomadaire sur une période de 3 à 5 semaines par instrument.

À partir du mois d'avril, l'enfant a la possibilité de choisir l'instrument qu'il souhaite pratiquer de manière régulière.

Il intègre alors la classe instrumentale pour un cours hebdomadaire (individuel ou en petit groupe) avec le professeur concerné.

Dès 7 ans : apprentissage d'un instrument

ATELIER ANNUEL (ANA1 / ANA2)

Instrument : durée 30 mn

Ces ateliers sont ouverts aux enfants de 7 à 9 ans (CE1-CM1) qui souhaitent pratiquer un même instrument toute l'année. Ils sont limités à 2 années consécutives (1 an seulement si l'enfant est âgé de 8 ans). L'apprentissage instrumental débute ainsi par une ou deux années d'initiation permettant de s'assurer que le choix de l'instrument correspond bien aux motivations et aptitudes de l'élève. En cas de difficulté, il peut être proposé à l'enfant une réorientation vers un autre instrument.

Les enfants peuvent être dispensés de la FORMATION MUSICALE à partir de 7 ans (classe de CE1). Elle devient obligatoire à partir de 10 ans (CM1), à raison de 45 minutes pour favoriser la distanciation.



• CYCLE D'APPRENTISSAGE dès l'âge de 7 ans

CYCLE 1

Instrument : durée 30 mn

Formation Musicale : durée 1h

Pratique collective : durée 1h à 1h30

Ce cycle s'inscrit dans le prolongement du cours de cycle initial. Tout élève à partir de 7 ans, peut commencer son apprentissage musical en cycle 1 même s'il n'a pas suivi au préalable le cycle initial.

Le cycle 1 dure entre 3 et 5 ans selon les capacités d'apprentissage de l'élève (degré de maturité et de ses capacités d'acquisitions et de progression). Il comprend un cours de FORMATION MUSICALE, un cours de PRATIQUE INSTRUMENTALE et un cours de PRATIQUE COLLECTIVE obligatoire (selon l'instrument) à partir de la 2^e ou de la 3^e année.

Le Cycle 1 privilégie l'approche sensorielle et corporelle, le développement de la curiosité, la construction de la motivation. L'évaluation continue et la réussite aux épreuves d'examen de fin de cycle 1 permettent le passage en cycle 2.

CYCLE 2

Instrument : durée 45 mn

Formation Musicale : durée 1h15 à 1h30

Pratique collective : durée 1h à 2h

Le cycle 2 contribue au développement

artistique et musical de l'élève par une ouverture culturelle, l'appropriation d'un langage musical, l'acquisition des bases d'une pratique autonome et la capacité à tenir sa place dans une pratique collective. L'ensemble des enseignements (pratique instrumentale, formation musicale, pratique collective) y contribue.

Le cycle 2 dure entre 3 et 5 ans pour tenir compte du degré de maturité et des rythmes différents d'acquisition de chaque élève. Le Brevet d'Etudes Musicales (BEM) est délivré au terme du cycle 2 lorsque l'élève a validé trois unités de valeur (UV) : DISCIPLINE INSTRUMENTALE dominante, FORMATION MUSICALE, PRATIQUE COLLECTIVE. Selon l'UV, l'évaluation se fait sous la forme d'un contrôle continu et/ou d'un examen terminal devant jury.

CYCLE 3

Le cycle 3 contribue à finaliser la formation d'une pratique amateur par l'obtention d'un CEM (Certificat d'Etudes Musicales) permettant de valider 4 unités de valeur :

- Pratique instrumentale
- Formation Musicale
- Pratique collective
- Musique de chambre



• CYCLE SPÉCIALISÉ

Accessible sur examen d'entrée devant un jury extérieur, ce cycle vise l'acquisition de connaissances structurées contribuant à former au plus haut niveau des étudiants

musiciens se destinant à un parcours pré-professionnalisant (DEM : Diplôme d'Études Musicales).

Il exige la validation de 4 unités de valeur :

- Pratique instrumentale
- Formation Musicale
- Pratique collective
- Musique de chambre

ANNÉE DE PERFECTIONNEMENT

C'est une année transitoire, pour les élèves titulaires du DEM souhaitant poursuivre leur scolarité au sein du conservatoire et/ou en attente d'intégrer une structure d'enseignement supérieur. La fin de ce cursus est validée par un concert (récital) entièrement préparé, élaboré et présenté par le candidat dans une démarche de transversalité artistique en lien avec d'autres disciplines de l'établissement.

L'admission dans ce cursus se fait en fonction des places disponibles au sein de la classe instrumentale concernée.

MUSIQUE DE CHAMBRE

Ouverte aux élèves à partir de la fin du cycle 2, la musique de chambre est à valider sous forme d'unité de valeur (UV) pour l'obtention des modules suivants :

- UV probatoire
- UV intermédiaire
- UV supérieur

L'évaluation dans le cadre de la musique de chambre donnera lieu à une prestation publique en présence d'un jury.



Photo : Mathilde Amelin Vallenet

LES PARCOURS SPÉCIFIQUES

PARCOURS PERSONNALISÉ (PP)

Réservé aux élèves de moins de 18 ans, à partir de la fin du cycle 1

Il peut être proposé aux élèves qui ne souhaitent pas poursuivre un cursus diplômant de formation instrumentale et

musicale et peut être effectué à partir de la fin du cycle 1. L'élève ne présente alors plus d'examens de fin d'année et poursuit librement sa scolarité au sein du Conservatoire sur les seules pratiques instrumentales et collectives sans Formation Musicale.

L'élève inscrit en Parcours Personnalisé bénéficie d'une pratique instrumentale individuelle de 30 mn hebdomadaire, quel que soit son niveau musical. Il a en outre obligation de participer à au moins une pratique collective de son choix parmi toutes celles proposées par le Conservatoire (selon son niveau réel), le Parcours Personnalisé n'ayant pas vocation à se substituer à un cours particulier de pratique instrumentale.

Le Parcours Personnalisé est proposé aux élèves sur avis du Conseil Pédagogique et Artistique (CPA, création 2019), avec l'accord du professeur concerné, et dans la limite des places disponibles au sein de la classe demandée. Le parcours personnalisé n'est pas prioritaire sur les cursus diplômants du Conservatoire. Il n'est pas limité en nombre d'années de pratique, mais est réservé aux élèves de moins de 18 ans.

Il est possible à tout moment de réintégrer un cursus diplômant.

LIBRE PARCOURS ADULTES (LPA-NON DIPLÔMANT)

Le temps de cours individuel instrumental est limité à 30 mn hebdomadaire.

La Formation Musicale est facultative mais possible (1h hebdomadaire) en cours adultes débutants, intermédiaires ou confirmés.

La Pratique Collective est obligatoire, au choix de l'élève et en accord avec le professeur.

L'élève inscrit en LPA non diplômant n'est pas soumis aux épreuves et examens mais peut faire l'objet d'une évaluation annuelle par ses professeurs afin de l'aider à évoluer et progresser dans ses pratiques musicales.

LIBRE PARCOURS ÉTUDIANTS (LPE)

Réservé aux étudiants à partir de 19 ans.

Le dispositif LPE est identique à celui du LPA, mais est réservé aux élèves justifiant du statut étudiant. Ils bénéficient du même tarif d'inscription que le parcours diplômant étudiant.

ATELIERS JAZZ

Le jazz est un style de musique né aux États-Unis au début du XX^e siècle. Issu du croisement du blues, du ragtime et de la musique européenne, le jazz est considéré comme la première forme artistique développée aux États-Unis.

Ces ateliers sont ouverts à tous les instrumentistes voulant initier ou développer la pratique du jazz.

Différentes facettes de ce style musical sont abordées : swing, funk, latino,...

Le but de ces rencontres est de travailler au sein d'un groupe composé :

- d'une section rythmique (piano, guitare, basse, batterie)
- d'instruments monodiques (saxophone, trompette, trombone, clarinette, ...)

Différents ateliers et formations pédagogiques sont proposés :

- atelier jazz instrumental (improvisation et lecture en petites formations)
- atelier vocal d'improvisation (petites formations vocales)
- Big band (orchestre de jazz, parfois avec chanteurs)

Les élèves développent le travail de la lecture des partitions, du phrasé, du son, du rythme et de l'improvisation, ainsi qu'une solide expérience dans le travail en groupe.

MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES (MAA)

En musique actuelle, l'apprentissage se fait essentiellement par la transmission orale. Ce mode d'apprentissage permet d'acquérir certaines compétences plus rapidement : par exemple la transposition, la technique instrumentale, l'improvisation, l'appropriation du répertoire. Au sein du conservatoire, le département de musiques actuelles participe à de nombreux projets transversaux. Des instruments enseignés dans d'autres départements viennent participer aux ensembles de Musiques Actuelles Amplifiées.

Instruments enseignés : guitare électrique, basse électrique, piano, batterie, chant adapté aux Musiques Actuelles Amplifiées, Musique Assistée par Ordinateur (MAO)

Le Département MAJ (Musique Actuelle Jazz) propose une formation diplômante, avec la validation des trois cycles du cursus pédagogique :

- BEM (Brevet d'Etudes Musicales).

- CEM (Certificat d'Etudes Musicales)
- DEM (Diplôme d'Etudes Musicales)

Les cours théoriques sont obligatoires pour les élèves en cursus diplômant, mais sont également accessibles aux auditeurs libres (après avis du professeur) :

- Histoire du Jazz
- Formation Musicale Musique Actuelle Jazz
- Electro par la MAO (Musique Assistée par Ordinateur)

Pratiques collectives :

- Groupes rock, soul/jazz
- Ateliers Musique Actuelle (rock, Pop, Chanson...)
- Ensemble Soul/Funk
- Combos Jazz
- Big Band.

MUSIQUES TRADITIONNELLES

Les musiques traditionnelles offrent une grande diversité et sont caractérisées par leurs modes de transmission liés à l'oralité. Elles sont associées à une culture nationale,



égionale ou à une zone géographique. Même si ces pratiques historiques, construites initialement autour de rites paysans de tradition populaire, se sont principalement déplacées du monde rural à la ville, elles en gardent toujours leur rôle social : celui de rassembler.

Le département de musique traditionnelle du CRD de Vichy Communauté est principalement lié au territoire du Bourbonnais et par extension du Berry et de l'Auvergne.

Peu d'établissements d'Enseignement Artistique sont pourvus d'un département de Musiques Traditionnelles. Il représente donc une spécificité culturelle et pédagogique au sein du Conservatoire d'Agglomération de Vichy Communauté. Il a pour objectif de développer chez l'élève des compétences de pratiques musicales et instrumentales (individuelles ou collectives), de découverte et d'ouverture à la diversité culturelle de ce répertoire, de connaissance des musiques traditionnelles régionales et du monde (jouées, chantées et/ou dansées). Plusieurs

formations sont adaptées à ces démarches, selon le niveau d'apprentissage des élèves :

- Ensemble de Musique Traditionnelle : adultes/ados élèves ou non de la classe de cornemuse
- Ensemble chants et danses traditionnelles (à partir du 1er cycle)
- Ensemble Musiques du Monde
- Ensemble « Jeunes Pousses » (cycle 1 et début de cycle 2)
- Ensemble Trad Rock (fin de cycle 2 et cycle 3)



MUSIQUE ET HANDICAP

Le Conservatoire s'inscrit aussi dans une volonté d'action en faveur du public en situation de handicap. « La culture est un besoin essentiel de l'existence » (loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances des personnes en situation de handicap). Cet accès à la culture passe notamment par la pratique de la musique, du théâtre et/ou de la danse.

L'accès à la culture procure un lien social préalable à l'intégration scolaire et professionnelle. Cependant l'individu en situation de handicap nécessite un enseignement et un aménagement horaire adaptés. Plusieurs enseignants du Conservatoire de Vichy Communauté bénéficient d'une formation spécialisée permettant de répondre aux demandes pédagogiques d'élèves en situation de handicap.

Chaque personne en situation de handicap est un cas particulier qui nécessite un enseignement ajusté aux capacités de l'élève et à sa démarche pédagogique. C'est pourquoi la spécificité de la demande nécessite un entretien préalable avec le Conservatoire, afin de déterminer le cadre et les possibilités de mise en œuvre des actions pédagogiques, en fonction du degré de handicap.

Pour toute demande d'inscription d'un élève (enfant ou adulte) en situation de handicap, merci de contacter préalablement l'administration du Conservatoire qui fera suivre votre demande,

- soit en adressant un courriel à conservatoire@vichy-communaute.fr,
- soit en appelant le 04 63 64 71 90.

ATELIERS BÉBÉS PARENTS AU CONSERVATOIRE (NOUVEAUTÉ 2022)

Venez partager avec votre enfant âgé de quelques mois à 3 ans un moment de musique pure. Au programme :

- Eveil de l'ouïe,
- plaisir du chant,
- développement sensori-moteur,
- et motricité fine,

pour le plus grand bonheur de votre enfant.

Encadré par deux professeures (Céline BARTASSOT, Lucie DROY) diplômées en interventions musicales auprès de la petite enfance, votre enfant sera au cœur de l'animation grâce aux comptines, aux chansons, aux balancés, aux jeux et danses, aux manipulations d'instruments, à un moment où une multitude de graines de sons seront semées...

Cet atelier en duo, un enfant/un parent se déroule le samedi matin suivant un planning établi sur l'ensemble de l'année. Les groupes sont limités à 10 enfants pour que chacun trouve sa place.



Calendrier des Ateliers Bébé-Parents

Les samedis matins :

- 1^{er} octobre 2022
- 2 novembre 2022
- 10 décembre 2022
- 7 janvier 2023
- 4 février 2023
- 11 mars 2023
- 1er avril 2023
- 3 juin 2023

Horaires des séances

De 9h30 à 10h15 pour les 0-18 mois
De 10h30 à 11h15 pour les 19 mois - 3 ans

Où s'inscrire

Administration du Conservatoire Vichy
Communauté

Mail : conservatoire@vichy-communaute.fr

Tél : 04 63 64 71 90



LE CONSERVATOIRE A L'ÈRE DU NUMÉRIQUE

LES OUTILS NUMÉRIQUES AU SERVICE DE LA PÉDAGOGIE

Le Conservatoire a ouvert sa pédagogie aux outils numériques, à la Musique assistée par Ordinateur (MAO). Pour cela, l'établissement est équipé d'outils informatiques et audiovisuels innovants pour sa pédagogie musicale (PC et logiciels de création musicale, tablettes numériques, tableaux ou TV numériques interactifs, traitement du son,...).

STUDIO D'ENREGISTREMENT ET MUSIQUE ASSISTÉE PAR ORDINATEUR (MAO)

Le Conservatoire dispose sur le site de Vichy-Cusset d'un studio d'enregistrement et une régie équipés en matériel de captation sonore de haute qualité, permettant d'enregistrer des formations instrumentales et/ou vocales en vue d'un traitement acoustique adéquat selon les objectifs envisagés par les diverses disciplines pédagogiques. Au-delà des départements Jazz, Musiques actuelles, Musique Assistée par Ordinateur (MAO), le studio d'enregistrement est également un véritable outil pédagogique qui, outre le fait de laisser une trace et de fixer une performance, permet aux élèves et aux professeurs de s'écouter, mais aussi de comprendre les mécanismes du son, et le travail spécifique de l'enregistrement.

Un enseignant, issu des filières des métiers du son, dédié à cet équipement de haute performance technologique a pour mission

de répondre aux divers besoins techniques et acoustiques de l'ensemble des disciplines du Conservatoire, mais également d'initier les élèves désireux de se former aux techniques du son grâce à un outil pédagogique et culturel ambitieux.

À terme, le conservatoire élargira son champ de compétences pédagogiques pour accompagner les élèves dans de nouveaux apprentissages ou enseignements complémentaires tels que :

- Atelier de musique électro (acoustique)
- Synthèse sonore (technique du son)
- Édition de partitions
- Traitement des sons midi
- Sonorisation, amplification, captation sonore
- Technique de studio (connaissance et utilisation du matériel : micro, table de mixage, connectique,...)
- Création (composition musicale)

TABLETTES NUMÉRIQUES ET TABLEAUX INTERACTIFS

Une expérimentation autour de la Formation Musicale Numérique offre aux élèves la possibilité de découvrir de nouveaux modes d'apprentissages adaptés aux techniques informatiques actuelles, permettant d'appréhender la rigueur et l'exigence de l'apprentissage musical avec une approche plus ludique grâce à des outils adaptés aux techniques d'usage des nouvelles générations d'élèves.



CRÉATION D'UNE SECONDE SPÉCIALITÉ THÉÂTRE (OPTION ARTS DE LA SCÈNE)

Monsieur Frédéric AGUILERA, Président de Vichy Communauté et Madame Charlotte BENOIT, Vice-présidente à la culture ont acté le choix de cette seconde spécialité en optant pour la création d'une classe de THÉÂTRE (option ARTS DE LA SCÈNE). La classe de théâtre du conservatoire a été créée en octobre 2021 :

- cycle initiation pour les 11-15 ans,
- cycle 1 à partir de 16 ans et adultes.

La création de cette nouvelle spécialité s'inscrit dans le cadre du Projet d'Établissement du Conservatoire et vise à élargir la proposition pédagogique et le rayonnement territorial du Conservatoire d'Agglomération.

Cette nouvelle spécialité permettra dans le même temps de renforcer la coordination avec les acteurs culturels du territoire autour du théâtre, permettant d'intégrer les missions culturelles du Conservatoire à la politique culturelle communautaire tout en développant des projets artistiques identitaires.

L'objectif de ce nouveau cursus Théâtre sera de permettre aux élèves inscrits dans cette nouvelle spécialité artistique d'accéder à une formation complète autour de l'art scénique, en associant les acteurs culturels du territoire qui auraient vocation à apporter leur appui dans le cadre de partenariats, en coopération avec le professeur de théâtre. Cette formation THEATRE option ARTS DE LA SCÈNE permettra de développer le langage du corps, notamment l'art

de mouvement en prenant conscience de l'espace scénique. Par une prise de conscience de la spatialisation, de l'acoustique, de l'énergie et du jeu théâtral, les élèves engagés dans ce dispositif seront amenés à travailler en transversalité avec les musiciens, les chanteurs, les danseurs, à gérer l'espace scénique, à apprivoiser la gestuelle du corps, de la voix, des émotions à transmettre, à découvrir l'art du décor et de la scénographie.

Des initiations spécifiques autour de la régie technique d'un spectacle apporteront un complément artistique non négligeable : l'élaboration d'une fiche technique, l'initiation au son et à la lumière, à l'art vidéo, l'art numérique, l'art graphique,...

Une pratique vocale collective et individuelle pourra compléter un programme de formation diversifié et à la portée de tous les élèves désireux de s'engager dans un cursus pédagogique motivant et novateur, pour favoriser des projets tels que des opéras de poche, théâtres musicaux, comédies musicales de musiques actuelles, de tradition lyrique ou de cabaret.

Des sessions ou mini-stages complémentaires (sur le temps des vacances scolaires pour ne pas surcharger les élèves) pourront être proposés sur des thèmes plus spécifiques avec une communication en amont. Les élèves ainsi formés seront amenés à développer toutes les dimensions artistiques de leur personne.



Photo : Alberto Bigoni - Unsplash

LA VIE ARTISTIQUE ET CULTURELLE DU CONSERVATOIRE

Fort d'une équipe d'artistes-enseignants, le Conservatoire offre une activité culturelle ouverte sur l'agglomération, en partenariat avec les acteurs culturels locaux, départementaux ou régionaux.



SAISON ARTISTIQUE DU CONSERVATOIRE

Les artistes-enseignants du Conservatoire se produisent en diverses formations instrumentales et/ou vocales au travers d'un vaste répertoire éclectique et d'esthétiques variées. Grâce aux nombreux partenariats engagés par le Conservatoire, ces spectacles, en lien avec la pédagogie, s'inscrivent dans une démarche de transversalité culturelle alliant toutes les expressions artistiques. Ainsi, les arts instrumentaux ou vocaux enseignés par le Conservatoire vont régulièrement à la rencontre des arts chorégraphiques (danses et expressions corporelles), de l'art scénique (théâtre), des arts audiovisuels (graphiques et vidéo), etc.

En parallèle, des Master Classes sont organisées pour permettre aux élèves confirmés de bénéficier de cours d'interprétation et de perfectionnement, tout en bénéficiant de l'expérience et de l'expertise d'une personnalité invitée de sa discipline.

ORCHESTRE SYMPHONIQUE

Cet orchestre est constitué des élèves de cycle 3 et des professeurs du Conservatoire et s'inscrit dans la saison musicale de l'agglomération. Il participe également à des projets d'envergure inter conservatoires avec les autres conservatoires (Clermont-Ferrand, Montluçon, Moulins, Aurillac, Vichy). Il propose un répertoire permettant de (re)découvrir de nombreux chefs-d'œuvre du patrimoine musical, parfois avec la participation de solistes invités.

LES PRATIQUES AMATEURS

Dans le cadre des pratiques amateurs, le Conservatoire développe un partenariat artistique pérenne avec plusieurs associations locales, notamment les orchestres d'harmonie conventionnés avec le Conservatoire. Ils permettent ainsi aux jeunes élèves instrumentistes (vents et percussions) du Conservatoire de valider la pratique collective de leur apprentissage musicale tout en participant activement à la vie associative et culturelle de l'agglomération.

5 orchestres de l'agglomération sont signataires de la convention de partenariat pédagogique du Conservatoire :

Pour les élèves du cycle II

La Semeuse

Dans les nouveaux locaux depuis novembre 2019

www.harmonie-cusset.weebly.com

Répétition les vendredis de 20h à 22h

Société Musicale de Vichy

4 rue Michel, 03200 VICHY

www.societe-musicale.bellerive.e-monsite.com

Répétition les vendredis de 20h30 à 22h30

Union Musicale de Saint-Yorre

Ecole de Musique, 2 avenue de Thiers, 03270 SAINT-YORRE

Répétitions les lundis de 20h à 22h

Indépendante

Maison de la Musique, 8 rue Pierre Sémard, 03260 SAINT-GERMAIN-DES-FOSSÉS

www.societemusicaledindependante.wordpress.com

[wordpress.com](http://www.societemusicaledindependante.wordpress.com)

Répétition les samedis de 18h à 20h

Pour les élèves du cycle III et cycle spécialisé

Orchestre d'Harmonie de Vichy

Sur le site de Presles

www.harmonie-vichy.com

Répétitions les mardis et vendredis de 20h45 à 22h30



LE CONSERVATOIRE DANS LES ÉCOLES DE L'AGGLOMÉRATION

Un budget annuel de 25 000 € est octroyé par Vichy Communauté pour que les écoliers de ses 39 communes puissent bénéficier de 8h à 24h d'interventions pédagogiques par école. Tout au long de l'année, les dumistes du Conservatoire (musiciens intervenants auprès des scolaires) interviennent dans les écoles maternelles et élémentaires à travers des ateliers d'éveil musical présentant les instruments, les danses et les chansons traditionnelles.

L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE

Directeur-riche : Nathalie GRIMA

Directeurs-adjoints :

Nicolas BONNET

Pascal DUBOST

Conseiller aux Études : Bruno TOTARO

Assistante de Direction : Laurence MICHET

Secrétaire administrative : Sandra COLOT

Accueil : Séverine MICELI

Régisseur : Philippe GAUTHIER



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

NOUVEAUX INSCRITS

Tous les nouveaux élèves sont inscrits en liste d'attente (pré-inscription). A compter du mois de septembre, leur inscription est confirmée en fonction des places disponibles dans la classe demandée.

- **Elèves débutants**

Les inscriptions des nouveaux élèves s'effectuent en fonction du nombre de places, de l'âge de l'élève, de la discipline choisie.

- **Elèves non débutants**

(élèves motivés ayant déjà une pratique musicale en dehors du Conservatoire d'Agglomération de Vichy Communauté).

L'admission au Conservatoire se fait après audition instrumentale auprès du professeur concerné et test de Formation Musicale afin d'évaluer le niveau de l'élève, et sous réserve des places disponibles pour l'instrument demandé.

RÉINSCRIPTIONS

Les réinscriptions des anciens élèves ne sont pas automatiques. La famille de l'élève doit engager les démarches pour renouveler l'inscription, sans quoi la place sera considérée comme disponible pour accueillir de nouveaux élèves.

LOCATION D'INSTRUMENTS DU CONSERVATOIRE

Le Conservatoire met à disposition des élèves des instruments destinés à la location. Les locations d'instruments sont payables en un seul versement auprès du régisseur du Conservatoire (par chèque à l'ordre du Trésor Public) dès remise de l'instrument quelle que soit la date de l'inscription ou la date de location.

Le contrat de location est annuel et doit être renouvelé chaque année avant le début de l'année scolaire suivante.

Pour les percussions, le piano, l'orgue et le clavecin, les élèves sont autorisés à venir jouer sur les instruments à disposition au Conservatoire, selon la disponibilité des salles, et à titre gracieux.

Dans certains cas (scolarité en cours d'année, instrument personnel immobilisé pour une réparation...), il peut être proposé un tarif de location ponctuel ou à durée limitée.

Le Conservatoire possède certains instruments spécifiques à la pratique d'ensemble et qui ne sont pas destinés normalement à l'étude. Néanmoins, afin de permettre une maîtrise minimale de ces instruments, le Conservatoire peut les mettre ponctuellement à disposition des élèves à titre gracieux. L'utilisateur doit au préalable signer un document de prêt d'instrument au secrétariat.

Les locations ou retours d'instruments du Conservatoire se font obligatoirement sur RDV auprès du régisseur en téléphonant au +33 (0)4 63 64 71 97.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DU CONSERVATOIRE (APEC)



L'APEC représente les parents d'élèves au sein du Conservatoire et œuvre à valoriser les intérêts des élèves. L'association participe activement à la vie de l'établissement.

Contact de l'APEC : Conservatoire d'Agglomération de Vichy Communauté

Courriel de l'association : apecvichy@gmail.com

Président : Gilles FORGES - gilles.forges@gmail.com -
06 26 69 72 97

Si vous souhaitez adhérer à l'association, la cotisation annuelle 2022-2023 est fixée à 5€.

LES SITES DU CONSERVATOIRE

Site de BELLERIVE-SUR-ALLIER

27, rue de Beauséjour
+33 (0)4 70 59 95 09

Site de SAINT-GERMAIN-DES-FOSSÉS

Maison de la Musique
8, rue Pierre Sémard

Site de SAINT-YORRE

2, avenue de Thiers
+33 (0)4 70 59 44 11

Conservatoire de Vichy Communauté (site de Presles VICHY-CUSSET)

3 Avenue de la Liberté
CUSSET
+33 (0)4 63 64 71 90
conservatoire@vichy-communaute.fr





VICHY COMMUNAUTÉ

LE CONSERVATOIRE

Conservatoire de Vichy Communauté

3 Avenue de la Liberté - CUSSET

+33 (0)4 63 64 71 90 - conservatoire@vichy-communaute.fr